



CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur des chemins pour piétons de Bellevue n° 29'875

1. Le contexte

L'élaboration du plan directeur des chemins pour piétons de Bellevue fait suite à l'adoption, le 26 septembre 2000 par le Conseil municipal et à l'approbation, le 31 mars 2004 par le Conseil d'Etat, du plan directeur communal de Bellevue.

L'augmentation constante des nuisances liées au trafic motorisé oblige les autorités à encourager la mobilité douce à l'échelon communal et à établir un réseau cohérent et continu de cheminements pour piétons apte à assurer la sécurité et le confort des habitants de la commune.

2. Le plan directeur des chemins pour piétons

Le plan directeur vise à fixer un réseau de chemins pour piétons en indiquant les chemins existants, le tracé de ceux dont la création est souhaitable, ainsi que les traversées piétonnes à réaménager. C'est un instrument qui fixe les objectifs à atteindre et trace, via des fiches d'action, les voies pour y parvenir en définissant les opérations et les démarches à entreprendre.

Le projet élaboré par le bureau Urbaplan est constitué du **plan n° 29'875, des fiches d'action** et d'un **rapport final** daté de janvier 2014.

3. La consultation publique

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998 (L 1 60), le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en collaboration avec la commune de Bellevue engage une consultation publique de 30 jours sur le projet de plan directeur de chemins pour piétons n° 29'875. Les documents sont déposés :

- **au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**, rue David-Dufour 5, réception, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h);
- **à la mairie de Bellevue**, route de Lausanne 329, 1293 Bellevue (heures d'ouverture : lundi, mardi de 13h30 à 16h30, mercredi de 9h00 à 13h00 et jeudi de 13h30 à 19h00),

où ils peuvent être consultés du **14 avril 2014 au 13 mai 2014** inclusivement.

Pour la consultation en dehors des heures d'ouverture, le plan est également affiché dans la vitrine située devant le bâtiment du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, rue David-Dufour 5.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Bellevue, CP 44, route de Lausanne 329, 1293 Bellevue, ou au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Office de l'urbanisme, Case postale 224, 1211 Genève 8.

Publication : dans la FAO 2 fois durant le délai

1^{ère} publication : 14 avril 2014

Le conseiller d'Etat